

*Date de dépôt : 16 mars 2022*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de M. Emmanuel Deonna : Quelles** **mesures du Conseil d'Etat pour des plannings adaptés aux HUG ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 25 février 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Dans leur plan stratégique 2015-2020, les HUG déclarent notamment vouloir rendre l'hôpital plus humain, recruter et fidéliser les talents, donner du sens à l'engagement des collaborateurs et les motiver à s'engager et trouver du plaisir dans leur travail.*

*Issue de concertations entre professionnels au cours du travail de nuit, l'association Protection et Promotion des Soignants vise à accroître le pouvoir de négociation des soignants qui se plaignent notamment d'horaires inadaptés. Les soignants témoignent pouvoir être extrêmement fragilisés en cas de planning inadapté, en particulier lors de mésentente ou de conflit avec leur hiérarchie. L'association souhaite ainsi garantir au personnel des HUG un espace de négociation en cas de conflit avec la hiérarchie ou avec un patient au moyen d'un soutien juridique.*

*Selon la Tribune de Genève, la création de cette association intervient dans le contexte de l'abrogation par le Conseil d'Etat de la prime de gériatrie pour les nouveaux collaborateurs. Le conseil d'administration des HUG encouragerait parallèlement une revalorisation salariale étendue à toutes les fonctions de soins. Le Conseil d'Etat affirme vouloir remédier à l'abrogation de la prime par le biais de son projet de réforme du système d'évaluation et de rémunération G'Evolue.*

*Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il voudra bien fournir aux questions suivantes :*

- *Comment le Conseil d'Etat entend-il œuvrer pour diminuer le taux d'absentéisme, la démotivation, le stress et le sentiment d'abandon aux HUG ?*
- *Comment le Conseil d'Etat entend-il concrètement contribuer à la réforme de l'organisation de la planification aux HUG ?*
- *Quand le Conseil d'Etat entend-il présenter et mettre en œuvre son projet de réforme du système d'évaluation et de rémunération G'Evolve ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- *Comment le Conseil d'Etat entend-il œuvrer pour diminuer le taux d'absentéisme, la démotivation, le stress et le sentiment d'abandon aux HUG ?*

Les deux ans de crise sanitaire ont fortement impacté le fonctionnement des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), les patientes et patients et bien évidemment leurs collaboratrices et collaborateurs.

En revanche, de manière factuelle, le taux d'absence aux HUG a légèrement diminué entre 2021 et 2020. Ces chiffres sont toutefois à mettre en corrélation avec la pandémie, qui a augmenté les taux d'absence en raison de collaborateurs malades du COVID-19 ou de collaboratrices enceintes, considérées parmi les populations à risque et mises en arrêt.

Nonobstant, si la pandémie a certainement fait augmenter le niveau de stress général, et pour certains a questionné le sens qu'ils donnent à leur orientation professionnelle, elle a en revanche et pour beaucoup renforcé la motivation et le sentiment d'appartenance.

Les HUG initieront prochainement une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble de leurs collaboratrices et collaborateurs qui permettra d'affiner plus encore leur lecture des enjeux relatifs au personnel.

Les HUG mettent en œuvre des actions de prévention et de suivi tant personnalisés que généraux par rapport aux risques identifiés.

– ***Comment le Conseil d'Etat entend-il concrètement contribuer à la réforme de l'organisation de la planification aux HUG ?***

La planification des horaires vise à assurer le bon fonctionnement des services de soins afin de garantir la prise en charge des patientes et patients dans les meilleures conditions possible. Elle tient ainsi compte de différents facteurs : les taux d'activités des collaboratrices et collaborateurs, leur niveau d'expérience, les compétences spécifiques requises, la typologie des patientes et patients, l'organisation du service, etc.

De manière générale, et afin de permettre aux collaboratrices et collaborateurs de s'organiser, les plannings sont remis avec au moins 8 semaines d'avance. Il est toutefois utile de rappeler que le fonctionnement d'un hôpital est fondé sur une activité continue (24 h/24, 7 j/7) qui engendre de manière incontournable des irrégularités d'horaires selon l'évolution de l'activité. Les HUG veillent toutefois à ce que les plannings soient les plus équitables et/ou les moins contraignants possible.

Lors d'absence du personnel, les hiérarchies peuvent faire recours à un pool interne de remplacement ainsi qu'à des ressources intérimaires. Il n'est toutefois pas impossible, lors d'annonces d'absences de dernière minute, que des collaboratrices et collaborateurs soient sollicités pour modifier leurs horaires afin de répondre aux besoins du service.

Ces sollicitations se font au travers d'un échange avec les hiérarchies. La crise sanitaire actuelle a eu pour conséquence un nombre plus important de modifications dans les plannings de travail.

De nombreuses mesures ont été prises pour réduire au minimum les modifications de planning, et le cas échéant pour s'assurer que des périodes de repos suffisantes soient allouées au personnel pour récupérer.

Les HUG travaillent au développement d'un nouvel outil informatique permettant aux collaboratrices et collaborateurs d'avoir une meilleure prévisibilité, et de ce fait une meilleure adéquation entre vie professionnelle et vie privée.

Cet outil est actuellement en phase pilote dans certains services des HUG et sera déployé dans le courant de l'année.

– ***Quand le Conseil d'Etat entend-il présenter et mettre en œuvre son projet de réforme du système d'évaluation et de rémunération G'Evolve ?***

Le Conseil d'Etat a tiré les enseignements de l'échec du projet SCORE et a présenté et lancé le projet G'Evolve en 2021 avec l'ambition de co-construire un nouveau système d'évaluation et de rémunération avec les associations représentatives du personnel de l'Etat. Pour ce faire, la première étape de ce projet est la négociation d'un protocole entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives, protocole qui donne un cadre clair à la suite des travaux. Les discussions sont encore en cours et il n'est donc pas possible à ce stade de s'engager sur une date de mise en œuvre du projet de réforme.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO